

Déclaration préalable CTM du 21 janvier 2016

Monsieur le Président,

2016 : Une année de dialogue ?

La fédération UNSA Développement Durable vous adresse, ainsi qu'à tous les membres de l'administration et à tous les camarades présents ses vœux pour 2016. Les vœux de l'UNSA pour cette année: un dialogue social constructif, apaisé mais surtout volontariste.

L'indemnité kilométrique vélo

Madame la Ministre de l'Ecologie le répète à souhait, la COP 21 a été un succès. Elle insiste également sur tout l'engagement de nos collègues dans la transition énergétique. Certes l'engagement des personnels compte et est primordial. Cependant à force de ne pas être assez soutenu par l'action publique il finira et finit déjà malheureusement par s'émousser. Ainsi, comment demander à nos collègues de porter des mesures en faveur des déplacements propres comme le vélo lorsque leur propre ministère n'est même pas en capacité de porter les politiques qu'il prône ? Exemple concret ? L'indemnité Kilométrique Vélo! Portée haut par le MEDDE lors de l'examen de la Loi pour la transition énergétique et votée par la représentation nationale, cette indemnité favorisant le développement des trajets domicile-travail à vélo ne serait même pas mise en œuvre au MEDDE! Fort est à parier que cet exemple n'est qu'une illustration parmi bien d'autres... Notre Ministère serait-il passé du faire au faire-faire puis au y'a qu'à faut qu'on? Pouvez-vous vous engager à la mise en place immédiate le mois prochain de cette indemnité?

Le RIFSEEP: une aberration indemnitaire injuste et inefficace.

Le nouveau régime indemnitaire est entré en vigueur depuis le 1er janvier dernier, discrètement mais sûrement, alors que de nombreuses questions restent sans réponse. Ce régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel bien mal nommé car les modalités de reconnaissance et de mesure de l'expertise ne sont toujours pas définies d'une part, et le lien avec l'engagement professionnel de l'agent semble dérisoire d'autre part! Ce nouveau régime indemnitaire est composé, d'une part, d'une indemnité principale (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise; I.F.S.E.) assise sur la nature des fonctions confiées à l'agent et sur son expérience professionnelle. À ce niveau, aucune variation n'est possible entre les agents qui sont positionnés sur des fonctions identiques.

Les agents s'inquiètent légitimement sur les modalités de mise en place de cette aberration indemnitaire et notamment le CIA facultatif et versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir, ainsi destiné en théorie, à encourager les agents dans l'exercice de leurs missions, sera-t-il mis en œuvre dans nos ministères pour toutes les catégories? Le cas échéant quel volume de crédit y sera affecté?

L'UNSA rappelle sa totale opposition à ce nouveau régime et demande de revoir ce dispositif inefficace, injuste et aberrant.

Avez-vous enfin une réponse sur la demande de dérogation pour les corps des filières technique et d'exploitation ?

L'IDT : une bonne intention...

La mise en place de l'IDT partait d'une très bonne intention : réduire les écarts indemnitaires entre agents d'une même communauté de travail.

Finalement cette indemnité aura créé plus de frustration que de satisfaction :

- elle ne s'applique pas à certains corps.
- elle ne s'applique pas en DREAL, DIR, administration centrale, etc.
- de nombreux agents n'en sont donc pas bénéficiaires.

L'UNSA demande de mettre en place un mécanisme de réduction des écarts entre les rémunérations d'agents des services de nos ministères, et ce pour tous les corps.

SIDSIC : nécessité d'harmoniser les régimes indemnitaires

Et en plus voilà que certains de nos collègues affectés unilatéralement en SIDSIC se voient privés du bénéfice de l'IDT : c'est d'autant plus incompréhensible qu'ils dépendent du ministère qui a mis en place cette indemnité, que les différences de régimes indemnitaires sont exacerbées dans ces services mais surtout que lors du transfert en SIDSIC on avait garanti qu'ils ne perdraient rien.

L'UNSA qui interviendra bien sûr au niveau du SGG, vous demande d'intervenir fermement sur ce dossier.

Réforme territoriale : un accompagnement RH à conforter au niveau ministériel

Un texte récent précise que des facilités horaires doivent être accordées aux agents en recherche de poste. L'UNSA demande que les frais de déplacements afférents à ces démarches soient intégralement pris en charge par l'administration.

Ce même texte offre la possibilité aux agents de bénéficier de deux jours d'autorisation d'absence, pour reconnaître leur nouvelle affectation, et, en cas de changement de domicile, réaliser certaines démarches administratives.

L'UNSA demande la possibilité d'accorder plus de deux jours en cas de fort éloignement du nouveau poste et de prendre en charge les frais de déplacement.

Réforme territoriale : volet gestion des ressources humaines

L'UNSA s'interroge sur le fusionnement des propositions d'avancement de l'année 2015 pour les agents qui antérieurement étaient dans des services différents et qui se retrouvent dans une DREAL unique, et de la fusion des harmonisations d'avancement de l'année 2015 pour des agents qui antérieurement étaient dans des zones de gouvernance différentes.

L'UNSA exige de connaître quelles modalités l'administration prévoit de mettre en place pour les prochains travaux d'avancement dans les périmètres des régions fusionnées. Une réflexion doit être menée très rapidement, l'UNSA demande à y être associée.

Plan de requalification

Lors de la CAP des SACDD la présidente a annoncé, pour la filière administrative, une modification substantielle du calendrier. Concrètement pour le passage de C en B l'intégralité des 600 postes prévus pour la liste d'aptitude sera ouverte en 2016, et pour le passage de B en A l'intégralité des 200 postes prévus pour le concours interne sera ouverte en 2017.

Qu'en est-il pour la filière technique?

Il est inadmissible que de telles décisions soient prises en catimini et annoncées dans diverses réunions alors qu'un groupe de travail est dédié au plan de requalification.

Par ailleurs l'UNSA s'interroge sur la capacité de l'administration à gérer la promotion et l'affection de 600 personnes alors qu'elle n'a pas encore résorbé les retards des actes de gestion.

PPCR

L'UNSA souhaite savoir quand seront appliquées sur la paie des agents de catégorie B les premières mesures du PPCR.

De plus, l'UNSA exige l'inscription, dans les meilleurs délais, dans les décrets des statuts particuliers des corps de nos ministères que « l'avancement d'échelon est fonction de l'ancienneté et de la valeur professionnelle », comme prévu par l'article 57 de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat.

Personnel de la Sécurité routière

La convention de prise en charge des politiques de sécurité et d'éducation routières par le ministère de l'intérieur inquiète les agents concernés et la tacite reconduction (art. 6) ne suffit pas à les rassurer.

Le pilotage métier et la répartition des effectifs-cibles par la DSCR leur font craindre l'avenir proche (suppression de postes ? répartition territoriale différente ?). Malgré l'attirance certaine qui demeure la leur pour ces métiers de la sécurité, ces agents ne souhaitent pas être affectés à terme, au Ministère de l'Intérieur, et cela contre leur gré. Les services DALO, le SIDSIC, les PARC, etc. ont laissé un souvenir amer à nos communautés de travail.

Cette première intervention de l'année de notre fédération en CTM traduit encore une fois le mal être des personnels de vos ministères, mais aussi est révélatrice d'un fossé qui ne cesse de se creuser entre l'administration et ses agents, d'une incompréhension face au manque de logique du management, mais aussi d'un sentiment d'abandon.

L'UNSA est prête, comme toujours, à s'investir dans un dialogue constructif et pragmatique. Mais comme vous le savez pour dialoguer il faut être au moins deux.